

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Un agenda de sécurité routière mis en place

L'augmentation de la population et du trafic automobile, les récents accidents (dont un mortel), amènent à réfléchir sur les déplacements d'une façon générale et sur la sécurité en particulier. Ainsi, Saint-Paul va mettre en place un agenda sécurité à titre expérimental sur son territoire.



vont

La commune de Saint-Paul-en-Chablais va mettre en place un agenda sécurité à titre expérimental sur son territoire, qui devra mettre en évidence les zones à risques, telles que celles du collège, la route des Chênes, les lotissements des Mollards et autres, et les classer par priorité en regroupant tous les intervenants qui peuvent agir : CCPEVA, Département, gendarmes, enseignants et représentants des parents d'élèves. Avec les partenaires cités ci-dessus, seront déterminées les actions peu coûteuses, faciles à



La sécurité des piétons, comme celle des écoliers, des cyclistes et des automobilistes, fait l'objet d'un agenda de sécurité routière qui commence par des chantiers. Photo DR

mettre en œuvre comme la signalisation, celles qui peuvent être conduites à moyen terme, et enfin celles qui demandent de gros moyens (achats de terrains, goudronnage...).

■ Deux chantiers engagés au plus vite

Dès à présent, deux chantiers urgents sont engagés. Au premier, les travaux de sécurisation de la liaison de Coppel au

chef-lieu pour un montant de 325 000 €, financés par le Conseil départemental à hauteur de 70 000 € ; terre-plein surélevé au carrefour et liaison par des trottoirs, évacuation des

eaux, etc.

De plus, le secteur de Lyonnet fait l'objet d'une étude avec les propriétaires de terrains, dans laquelle doivent être intégrés les écoulements des eaux, la création d'un goulot pour ralentir les véhicules avec bordures, terre-plein central, passage protégé pour les piétons. Il est précisé qu'un trottoir avec bordure coûte entre 250 et 380 € le mètre carré...

Le maire Bruno Gillet en appelle aussi à la responsabilité de chacun : « La commune compte 40 hameaux et 60 kilomètres de voies. Elle doit hiérarchiser les domaines d'intervention, parce que les impôts des habitants ne pourront pas engendrer la pose de trottoirs partout dans un secteur rural. C'est pourquoi chacun doit se mobiliser pour la sécurité, qu'il soit piéton, cycliste ou automobiliste ».

Claudia BOUZIN